

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 393 promulguant le décret du 12 Octobre 1914, relatif au paiement pendant la durée de la guerre; des délégations souscrites par les militaires en service aux colonies.

n° 393

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
31 octobre 1914

Numéro JO  
n° 216 du 31/10/1914

Date du numéro  
31 octobre 1914

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

**Vu** le décret du 12 Octobre 1914, relatif au paiement, pendant la durée de la guerre, des délégations souscrites par les militaires en service aux colonies: Vu la publication dudit décret au Journal Officiel! de la République Française du 15 Octobre 1914;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulgué dans la colonie, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 12 Octobre 1914 susvisé,

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et affiché partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

**Fernand DELTEL.**